



**PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Membres en exercice : 19  
Absents excusés : 2  
Présents : 17

L'An deux mille dix-sept, le 30 juin, à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal de la commune de LE SOURN dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de Monsieur VIDELO Jean-Jacques, Maire, suite à la convocation du 23 juin 2017.

Etaient présents : Jean-Jacques VIDELO, Patricia GUIGUENO, Michel CABEL, Arlette LE MAGUET, Jacky EUZENOT, Mireille LE RUYET, André THUAL, Martine JOSSO, Valérie LE GUEHENNEC, Cathy STEPHAN, David LE CUNFF, Philippe HELARY, David BELZIC, Christina BILLY, Karine BURBAN CAREL, Caroline LE SAGE, Gwendal ROLLAND

Absents excusés : Benoît COLLET, Michael CREMET

Madame Caroline LE SAGE a été désignée secrétaire de séance.

---

Le procès-verbal de la réunion du 22 mai 2017 est adopté à l'unanimité. *Cependant, il a été remarqué qu'une inversion s'est produite dans le procès-verbal concernant le tableau des résultats de l'attribution de marché voirie : COLAS 20 306.00€ HT soit 24 367.20€ TTC et EIFFAGE 20 600.00€HT soit 24 720.00€TTC.*

**1 - Election des délégués du conseil municipal et de leurs suppléants en vue de l'élection des sénateurs**

Vu le décret n°2017-1091 du 2 juin 2017 portant convocation des collèges électoraux pour l'élection des sénateurs,

Vu la circulaire NOR/INTA/1717222C du 12 juin 2017 du ministre de l'intérieur relative à la désignation des délégués des conseils municipaux et de leurs suppléants et établissement du tableau des électeurs sénatoriaux,

**Composition du bureau électoral :**

M. Le Maire indique que le bureau électoral est composé par les deux membres du conseil municipal les plus âgés à l'ouverture du scrutin et des deux membres présents les plus jeunes, il s'agit de : Monsieur André THUAL, Mme Martine JOSSO, Monsieur Gwendal ROLLAND, Mme Caroline LE SAGE. La présidence du bureau est assurée par ses soins.

**Election des délégués**

Les listes déposées et enregistrées :

La liste « Le Sourn Réalisons notre avenir » est composée par Monsieur VIDELO Jean-Jacques (délégué), Madame GUIGUENO Patricia (délégué), Monsieur CABEL Michel (délégué), Madame LE RUYET Mireille (délégué), Monsieur EUZENOT Jacky (délégué), Mme LE MAGUET Arlette (suppléant), Monsieur THUAL André (suppléant), Mme JOSSO Martine (suppléant),

Aucune autre liste n'est présentée

M. Le Président rappelle l'objet de la séance qui est l'élection des délégués en vue des élections sénatoriales. Après enregistrement des candidatures, il est procédé au vote.

Après dépouillement, les résultats sont les suivants :

- Nombre de bulletins : 16
- Bulletins blancs ou nuls : 0
- Suffrages exprimés : 16

Ont obtenu

Liste « Le Sourn Réalisons notre avenir » : 8 sièges

## 2 – Dégradations et vidéosurveillance

Le Maire énumère les nombreuses dégradations constatées ces dernières semaines.

Le débat est engagé au sein du conseil municipal afin de connaître la position de chacun sur l'utilisation de la vidéosurveillance avec ses inconvénients et avantages. Monsieur le Maire affirme y être hostile mais au vu du coût que représente la remise en état des dégradations, il est peut-être nécessaire de mettre en place un tel dispositif.

Il ressort unanimement du débat qu'une étude chiffrée doit être réalisée et présentée lors d'un prochain conseil. Les conseillers souhaitent que cette information soit relayée par la presse.

Les auteurs de certaines dégradations sont connus. Monsieur le Maire propose de faire chiffrer le montant des réparations et les facturer aux familles. Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à mandater aux responsables majeurs ou à leurs familles lorsqu'ils sont mineurs le montant chiffré des travaux.

## 3 – Modification du tableau des effectifs

### Création de 2 postes d'adjoint technique

Le Maire rappelle que les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant conformément à l'article 34 de la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale. Il appartient donc au conseil municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaires au bon fonctionnement des services et de modifier le tableau des effectifs.

M. Le Maire indique que l'organisation actuelle des services techniques nécessite la création d'un emploi permanent supplémentaire dédié à 50% à la voirie et à 50% aux espaces verts. Il ajoute que cet emploi correspond au grade d'adjoint technique et que la durée hebdomadaire de service qui y est attachée est fixée à 35h.

M. le Maire propose au conseil municipal de créer l'emploi décrit ci-dessus et de rectifier en conséquence le tableau des effectifs à compter de ce jour.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- De créer un emploi relevant du grade d'adjoint technique appartenant à la filière technique à raison de 35 heures hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017 ;
- De modifier en conséquence le tableau des effectifs dont la nouvelle composition figure en annexe
- D'inscrire les crédits prévus à cet effet au budget

M. Le Maire indique que l'organisation actuelle du service restauration nécessite la création d'un emploi permanent, notamment sur les tâches d'aide cuisine et plonge. Cet emploi correspond au grade d'adjoint technique et la durée hebdomadaire de service qui y est attachée est fixée à 30h.

M. le Maire propose au conseil municipal de créer l'emploi décrit ci-dessus et de rectifier en conséquence le tableau des effectifs à compter de ce jour.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- De créer un emploi relevant du grade d'adjoint technique appartenant à la filière technique à raison de 30 heures hebdomadaires à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2017 ;
- De modifier en conséquence le tableau des effectifs dont la nouvelle composition figure en annexe
- D'inscrire les crédits prévus à cet effet au budget

## 4 – Compte-rendu des commissions

### Commission cadre de vie

Une signalétique adaptée a été étudiée pour l'école. Le projet sera étudié par le conseil municipal des enfants.

Fanch, l'animateur multimédia, va également travailler sur un graphisme pour l'ensemble de la signalétique Mairie.

Décorations de Noël : La commission travaille actuellement sur le renouvellement des décorations de Noël. En effet, les décors des années passées sont obsolètes. Des propositions seront faites lors du prochain conseil.

Les travaux Rue des Lilas débutent mercredi prochain.

#### Commission travaux

Les travaux de la cuisine de la salle polyvalente se poursuivent et devraient être terminés pour mi-juillet.

## 5 – Affaires diverses

### • **Entreprise SOLEVAL**

Monsieur le Maire informe l'assemblée de l'arrêt des activités de transformation de l'entreprise SOLEVAL sur la commune du SOURN. Sur 39 salariés que comptent aujourd'hui l'entreprise, il y aurait 21 suppressions d'emploi. Au 31 décembre 2018, l'activité de transformation sera délocalisée sur Javené (35).

Après Dandy, Gallais et JH Industries, la fermeture de l'activité industrielle de SOLEVAL est un nouveau coup dur pour cette zone industrielle. Cette zone a donc peu d'avenir. Le Maire dénonce le fatalisme des autorités locales. Il regrette surtout que l'exécutif de Pontivy Communauté, qui dispose de la compétence Economie, ne manifeste pas de volonté claire afin de redonner de l'attractivité à la zone économique, poumon historique du développement industriel en centre Bretagne.

### • **Loyers communaux**

A compter du 1<sup>er</sup> juillet 2017, les loyers communaux seront révisés comme suit, eu égard le nouvel indice de référence :

#### 3 logements 46 rue du commerce

- Logement 1 : 440.67€ (438,43€)

- Logement 2 : 348.45€ (346.68€)

- Logement 3 : 290.65€ (289.17€)

#### 2 logements 24 rue du commerce

- Logement 1 (étage) : 376.43€ (374,52€)

- Logement 2 (ex cabinet infirmier) : 322.46€ (320.82€)

#### 2 logements 13 rue de Kerfrappe :

- Logement 1 : 360.20€ (358,37€) - Logement d'urgence : 415.32€ (413,21€)

#### 1 local 28 rue du commerce : 127.22€ (126,57€)

### • **Transports pédagogiques Ecole – Piscine**

Suite à la délibération du 9 mai 2017, Pontivy Communauté a décidé la prise en charge des transports pédagogiques entre les écoles et les piscines du territoire.

Cette participation sera versée exclusivement aux communes sur présentation d'un bilan annuel accompagné d'une copie des factures.

Pour l'année 2016/2017, la commune remboursera les écoles ayant procédé au règlement des factures et établira un titre global à l'encontre de Pontivy Communauté.

Monsieur le Maire propose de mettre en place la procédure suivante pour l'année 2017/2018 :

- Les factures de transport des deux écoles seront directement réglées par la commune

- Un bilan en fin d'année établi par les services municipaux permettra le règlement par Pontivy Communauté

### • **Inauguration de l'école et de l'espace intergénérationnel**

Ces deux inaugurations auront lieu le même jour soit le samedi 2 septembre.

## 6 – Questions diverses

André THUAL signale un nid d'abeille à proximité de l'Eglise.

Un article de journal relatant l'acquisition de VPI à l'école Saint-Julien indique qu'aucune subvention municipale n'est versée à ce titre. Or par délibération du 20 mars 2017, le conseil municipal a décidé d'accorder une subvention à hauteur de 25%.

A 20h00, l'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.